

# AGISSEZ

VEUILLEZ EXHORTER LE GOUVERNEMENT MAROCAIN À :

- libérer Chekib El Khiari immédiatement et sans condition, car il s'agit d'un prisonnier d'opinion qui n'a fait qu'exercer son droit à la liberté d'expression et mener des activités légitimes de défense des droits humains ;
- veiller à ce qu'aucune restriction, hormis celles autorisées par le droit international, ne soit imposée aux défenseurs des droits humains et aux journalistes au Maroc, notamment en ce qui concerne l'exercice de la liberté d'expression ou d'autres activités de défense des droits de la personne.

VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS À :

Sa Majesté le Roi Mohammed VI  
Bureau de Sa Majesté le Roi  
Palais royal  
Rabat  
Maroc

Fax : +212 53 776 8515

Formule d'appel : Votre Majesté,

# MAROC

# CHEKIB

# EL KHIARI

Amnesty International est un mouvement mondial regroupant 2,2 millions de personnes dans plus de 150 pays et territoires qui luttent pour mettre fin aux atteintes graves aux droits humains.

La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux relatifs aux droits humains.

Essentiellement financée par ses membres et les dons de particuliers, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de toute croyance religieuse.

Février 2010  
Index : MDE 29/003/2010  
Imprimé par Amnesty International

Amnesty International  
Secrétariat international  
Peter Benenson House  
1 Easton Street  
Londres WC1X 0DW  
Royaume-Uni  
[www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)

**HALTE À LA RÉPRESSION CONTRE LES  
DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS**

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# UN DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS POURSUIVI CHEKIB EL KHIARI

**Chekib El Khiari**, journaliste et défenseur des droits humains, est actuellement détenu à la prison d'Oukacha, à Casablanca, pour avoir **critiqué les autorités** et des responsables marocains. C'est un prisonnier d'opinion détenu uniquement pour avoir dénoncé l'implication dans des trafics de stupéfiants de responsables gouvernementaux hauts placés, ainsi que la corruption des autorités, et pour avoir mené des activités légitimes de défense des droits humains.

Le 17 février 2009, il a été convoqué à la police de Casablanca. Le lendemain, il a été conduit chez lui par des policiers, qui ont procédé à une perquisition et **saisi un certain nombre d'objets**, dont son ordinateur et des documents, puis l'ont emmené. Dans l'attente de son procès, l'avocat de Chekib El Khiari a demandé qu'il soit **libéré sous caution, ce qui a été refusé**.

Le 24 juin, le tribunal de première instance de Casablanca l'a condamné pour **insulte à une institution publique** et pour avoir fait des dépôts non autorisés sur un compte bancaire ouvert à l'étranger. Le volet bancaire des faits reprochés à Chekib El Khiari renvoie à 2006 : il avait alors ouvert un compte en Espagne afin de pouvoir encaisser un chèque de 250 euros versé par le quotidien *El País* en règlement d'un article. Il a été **condamné à une peine de trois ans d'emprisonnement** accompagnée d'une lourde amende.

Selon l'agence officielle Maghreb Arabe Presse, le procureur du roi auprès de la cour d'appel de Casablanca avait ordonné cette convocation en raison de déclarations de Chekib El Khiari, notamment à la télévision nationale, **accusant de hauts fonctionnaires de l'État** dans la région du Rif d'être **impliqués dans des affaires de trafic de drogue et de corruption**.

En vertu de la Déclaration des Nations unies sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, les défenseurs des droits humains sont en **droit de mener librement leurs activités**, notamment le recueil et la diffusion d'information sur les problèmes relatifs à ces droits, sans crainte de représailles.

© DR



L'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, auquel le Maroc est partie, garantit le **droit à la liberté d'expression**.

Chekib El Khiari, qui est de la région côtière du Rif, dans le nord du Maroc, a fondé l'Association du Rif des droits de l'homme (ARDH) en 2005. L'organisation fait campagne sur un certain nombre de questions, notamment le traitement des migrants de l'Afrique subsaharienne au Maroc, la violence contre les femmes et le trafic de drogues dans la région côtière du nord du pays.

Chekib El Khiari est également un **fervent défenseur des droits de la communauté amazighe** (berbère) de cette région.

**fervent défenseur des droits de la communauté amazighe** (berbère) de cette région.

Le 24 novembre, la cour d'appel de Casablanca a confirmé la condamnation prononcée contre cet homme. Sa famille et lui ont décidé de ne pas interjeter appel auprès de la plus haute cour du Maroc, car ils ont **perdu toute confiance dans l'indépendance du pouvoir judiciaire**. Amine, le frère de Chekib El Khiari, a déclaré à Amnesty International :

*« Chekib a refusé de faire appel devant la Cour suprême parce qu'il ne croit plus à la justice marocaine [...] Lors de notre premier appel, les avocats ont produit plusieurs déclarations gouvernementales mentionnant l'implication de hauts responsables dans le trafic de drogues, mais la cour n'a pas pris en compte ces déclarations [...] Nous sommes toutefois résolu à continuer notre lutte [...] »*

CHEKIB A REFUSÉ DE FAIRE APPEL DEVANT LA COUR SUPRÊME  
PARCE QU'IL NE CROIT PLUS À LA JUSTICE MAROCAINE.

Amine El Khiari, frère de Chekib El Khiari